



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Remise gracieuse - Régie des aires d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Autres charges financières »	Montant prévu au BP 2013 : 494 000,00 € (enveloppe) Montant de l'opération : 101,80 €

Résumé :

Suite à une erreur de caisse, un déficit a été constaté sur la régie d'avance de l'aire d'accueil des gens du voyage à hauteur de 101,80 €. La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée. Cependant, celui-ci a demandé une remise gracieuse et une décharge de responsabilité. Il est proposé de donner une suite favorable à sa demande.

Les services de la Trésorerie du Grand Besançon ont procédé, en juillet 2011, à une vérification sur site et sur pièces de la régie d'avance de l'aire d'accueil des gens du voyage. Elle a relevé différents dysfonctionnements, notamment un déficit de caisse de 101,80 €.

Ainsi la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur principal de l'époque, Monsieur Fabrice BAUD, est engagée.

En application des dispositions conjuguées de l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963, portant Loi de Finances pour 1963 et du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, le régisseur est invité à couvrir ce déficit en versant à la caisse du comptable du Grand Besançon la somme de 101,80 €.

Monsieur Fabrice BAUD a sollicité par courrier un sursis de versement et une demande de remise gracieuse auprès du Directeur Régional des Finances Publiques. Les avis du comptable et de l'assemblée délibérante de l'ordonnateur sont alors sollicités.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de remise gracieuse de décharge de responsabilité, émanant du régisseur Fabrice BAUD.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 13 SEP. 2013